

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.57 Vœu relatif à la précarisation et à l'isolement des jeunes et des étudiant.e.s

Le Conseil de Paris,

Considérant la précarité et le mal-être grandissants des jeunes et des étudiant.e.s ;

Considérant qu'au janvier 2021, la Ville de Paris compte 501.115 jeunes de 15 à 29 ans, dont 250.000 étudiant.es qui représentent donc un habitant sur dix ;

Considérant que 20% des jeunes de 18 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, que 38% travaillent dans le cadre d'un contrat précaire ou sans contrat, et que plus de 30% sont dans l'obligation d'avoir un mini-job en parallèle de leurs études ;

Considérant que le mal logement est prégnant chez les jeunes, 15% d'entre eux vivant dans moins de 15 m², et qu'il s'accompagne de conditions numériques souvent dégradées, 43 % des jeunes non diplômés n'ayant pas accès à internet ;

Considérant les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiant.es confiné.es menée par l'Observatoire Nationale de la Vie Étudiante qui révèle :

- qu'un tiers d'entre eux.elles ont déclaré avoir rencontré des difficultés financières, dont un. e sur deux les ayant considérées plus importantes qu'habituellement ▪ que les dépenses d'ordre alimentaire et que le paiement du loyer ont été problématiques pour, respectivement, 56 % et 38 % des étudiant.es ayant rencontré des difficultés financières ;

Considérant que les confinements successifs et la crise sanitaire amplifient considérablement cette précarité et a fait doubler le décrochage universitaire avec un jeune sur six qui a arrêté ses études ou sa formation ;

Considérant le refus du Gouvernement de mettre en place une aide financière pour les jeunes de moins de 25 ans ;

Considérant que le gouvernement a réduit par deux fois le montant des APL quand la région Ile-de-France a augmenté par deux fois le prix du Pass Navigo ;

Considérant l'annonce de Valérie Pécresse de procéder à un remboursement partiel du forfait Imagine R aux étudiant.es qui n'ont jamais pu se rendre sur leur lieu d'enseignement et que cette aide ne concerne que les moins de 26 ans, laissant de côté une partie des étudiant' es ;

Considérant que le système de bourses ne répond pas à la réalité des besoins ,
Considérant que les étudiant. es étranger .res sont les plus durement touchés par la crise ;

Considérant que 30% des jeunes ont renoncé à se soigner depuis le début de l'épidémie, faute de moyens ; que 29% des 18-24 ans souffrent d'états dépressif ; que selon l'IPSOS, 73% des étudiantes et des étudiants ont été affectés sur le plan psychologique et 23% d'entre eux ont eu des pensées suicidaires ;

Considérant que la France ne compte que 600 pédopsychiatres sur l'ensemble du territoire, qu'il y a aujourd'hui un médecin scolaire pour 13.000 lycéen.nes et seulement un psychologue pour 30.000 étudiant.es ;

Considérant le vœu du Conseil Parisien de la Jeunesse relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris lors de sa séance de février 2021 ;

Considérant l'action de la Ville de Paris qui coordonne et contribue à financer 22.000 équivalents repas par jour et le plan d'actions mis en œuvre spécifiquement depuis la rentrée pour les jeunes et les étudiant' es afin de lutter contre la précarité et l'isolement avec 30.000 repas distribués par semaine (sur un total de 160.000 équivalents repas distribués à Paris), la mise à disposition d'espaces de travail, un renforcement du soutien psychologique et de l'accompagnement social en lien avec le CASVP, les différentes structures et équipements jeunesse ainsi que les associations étudiantes ,

Considérant que ce plan d'action ne cesse d'être renforcé en lien avec les Mairies d'arrondissement afin que de nouvelles distributions alimentaires puissent être mises en place ;.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris continue d'alerter le gouvernement sur la nécessité de la mise en place d'une aide financière pour tou.tes les jeunes, jusqu'à la fin de la crise sanitaire au moins ;
- Que la Ville de Paris demande au gouvernement de donner les moyens au CROUS de mener une politique sociale plus ambitieuse :
 - Lancement d'une étude pour évaluer la précarité des étudiant.es ;
 - Gel du paiement des loyers en résidences universitaires durant toute la crise sanitaire ;
 - Augmentation immédiate des bourses ainsi qu'un versement des bourses sur l'ensemble de l'année (12 mois et non pas 10) ;
 - Augmentation du nombre de repas à 1 euros et du nombre de sites les distribuant ;

- Recrutement urgent et prioritaire de personnels des services sociaux afin que les étudiant.es soient à nouveau reçus en présentiels, et au minimum par téléphone ;
- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement pour que les APL soient augmentées pour tou.tes les jeunes ;
- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement pour que les frais d'inscription pour les étudiant.es étrangers, qui avaient subi une hausse en juillet 2020, soient diminués de moitié à la rentrée de septembre 2021 pour tou.tes celles et ceux qui seront amené.es à redoubler leur année universitaire ;
- Que la Ville de Paris interpelle la Région Ile-de-France afin qu'elle étende le remboursement du forfait imagine R Étudiant et du Pass navigo à tou.tes les étudiant.es quel que soit leur âge dès lors que leur cours en présentiel ont été interrompus ;
- Que la Ville de Paris demande au gouvernement de consulter davantage les universités pour permettre la reprise efficace des cours en présentiel, dans le strict respect des préconisations sanitaires, et que les moyens soient donnés aux universités de mettre en place un plan ambitieux de lutte contre le décrochage ;
- Que la Ville de Paris interpelle le gouvernement sur la nécessité de renforcer le soutien aux associations qui accompagnent les jeunes et luttent contre la précarité et l'isolement ;
- Que la Ville de Paris interpelle le gouvernement pour que les dispositifs de soutien psychologique à destination des jeunes et des étudiant.es soit massivement renforcé ;
- Que la Ville de Paris interpelle le gouvernement et notamment la Ministre des Sports de manière à permettre, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la reprise de la pratique sportive des jeunes et des étudiant.es ,
- Que la Ville de Paris interpelle le gouvernement pour que la stratégie vaccinale qui priorise aujourd'hui nos aînés ne pénalise pas les jeunes si un passeport vaccinal était mis en place.